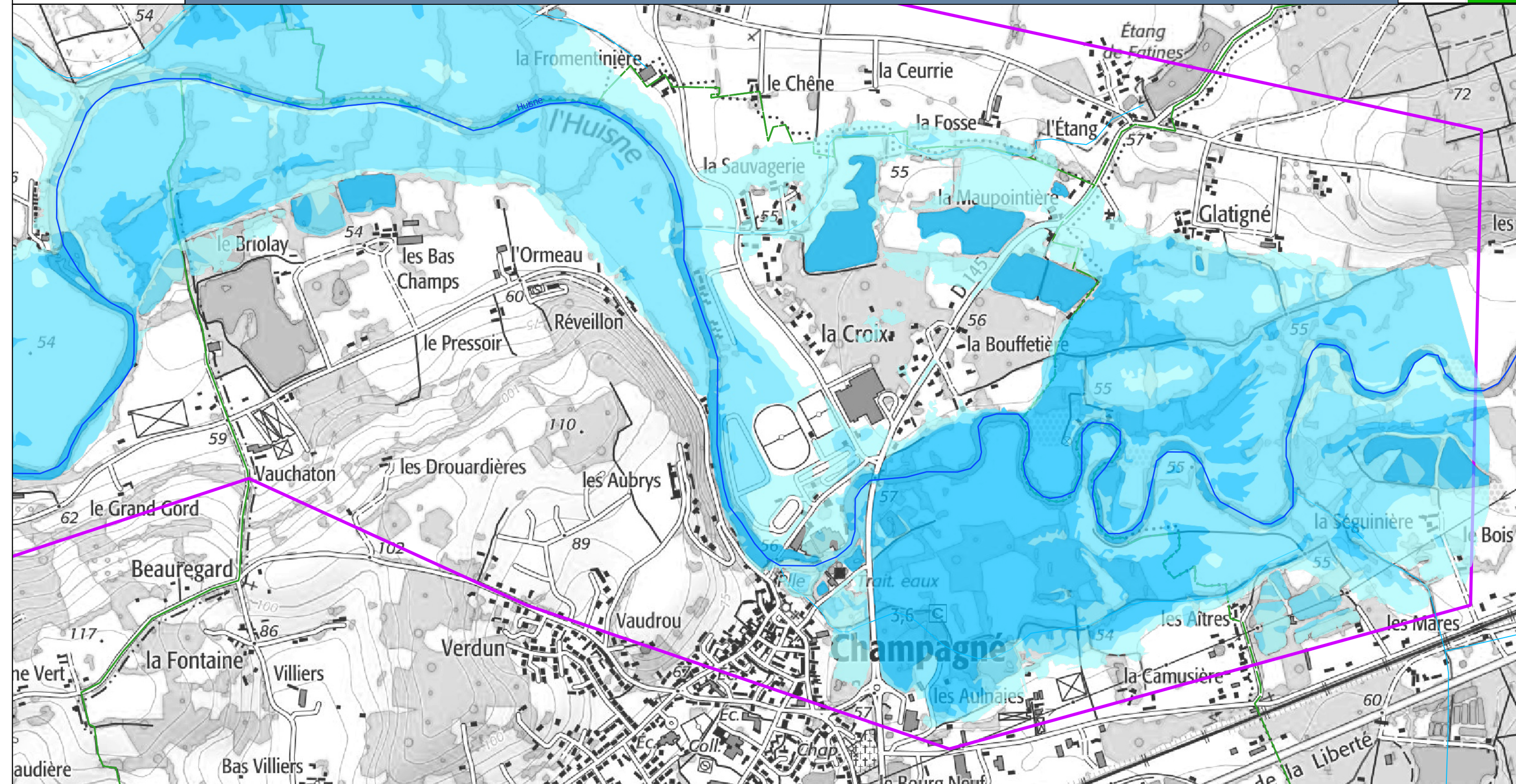


Station de vigilance de le MANS-PONTLIEUE : 2,60 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▣ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	▭ Limites communales

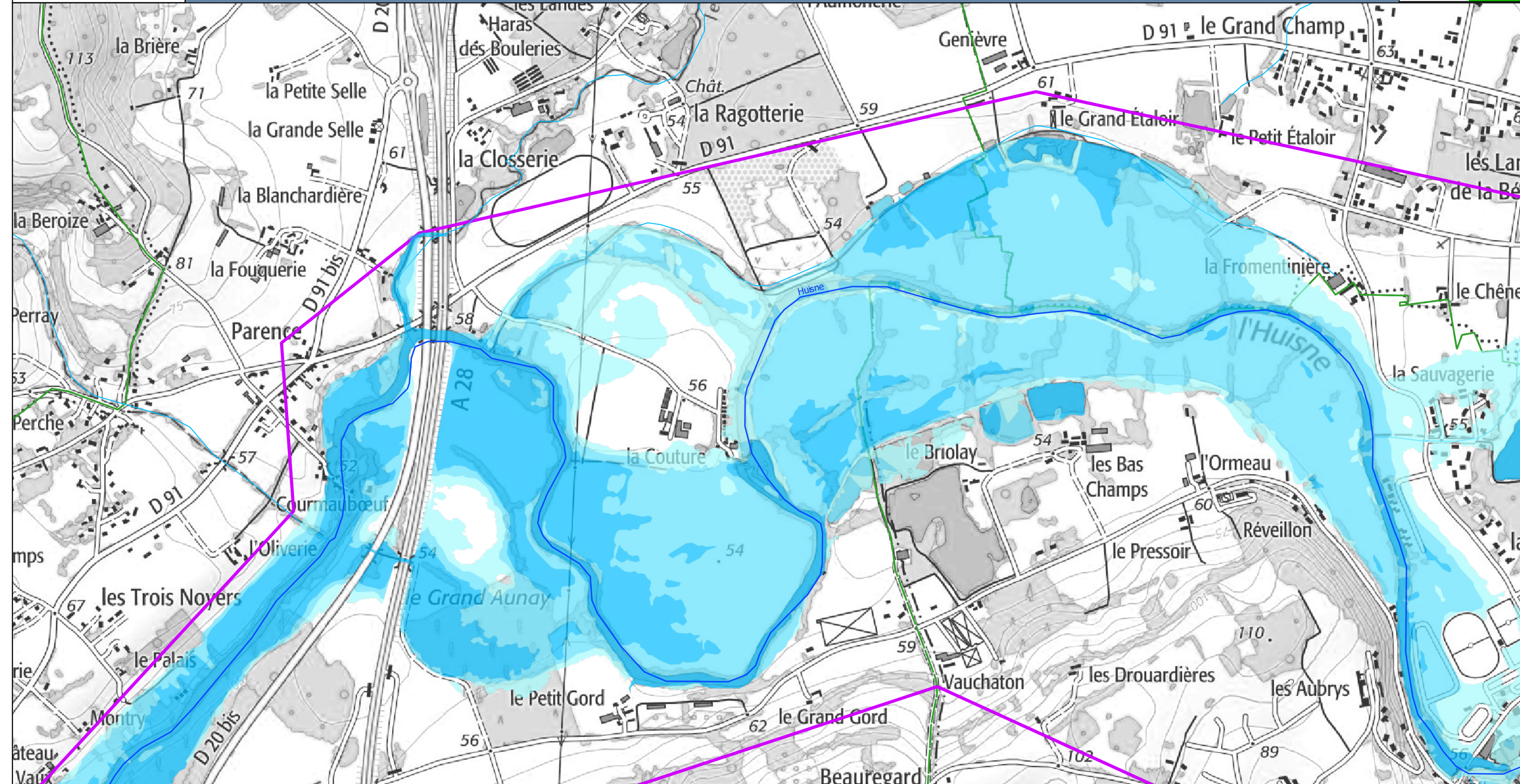
Cette carte représente les zones inondées par débordement de l'Huisne, pour une hauteur de 2,60m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAC. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

VIGICRUES

Station de vigilance de le MANS-PONTLIEUE : 2,60 m



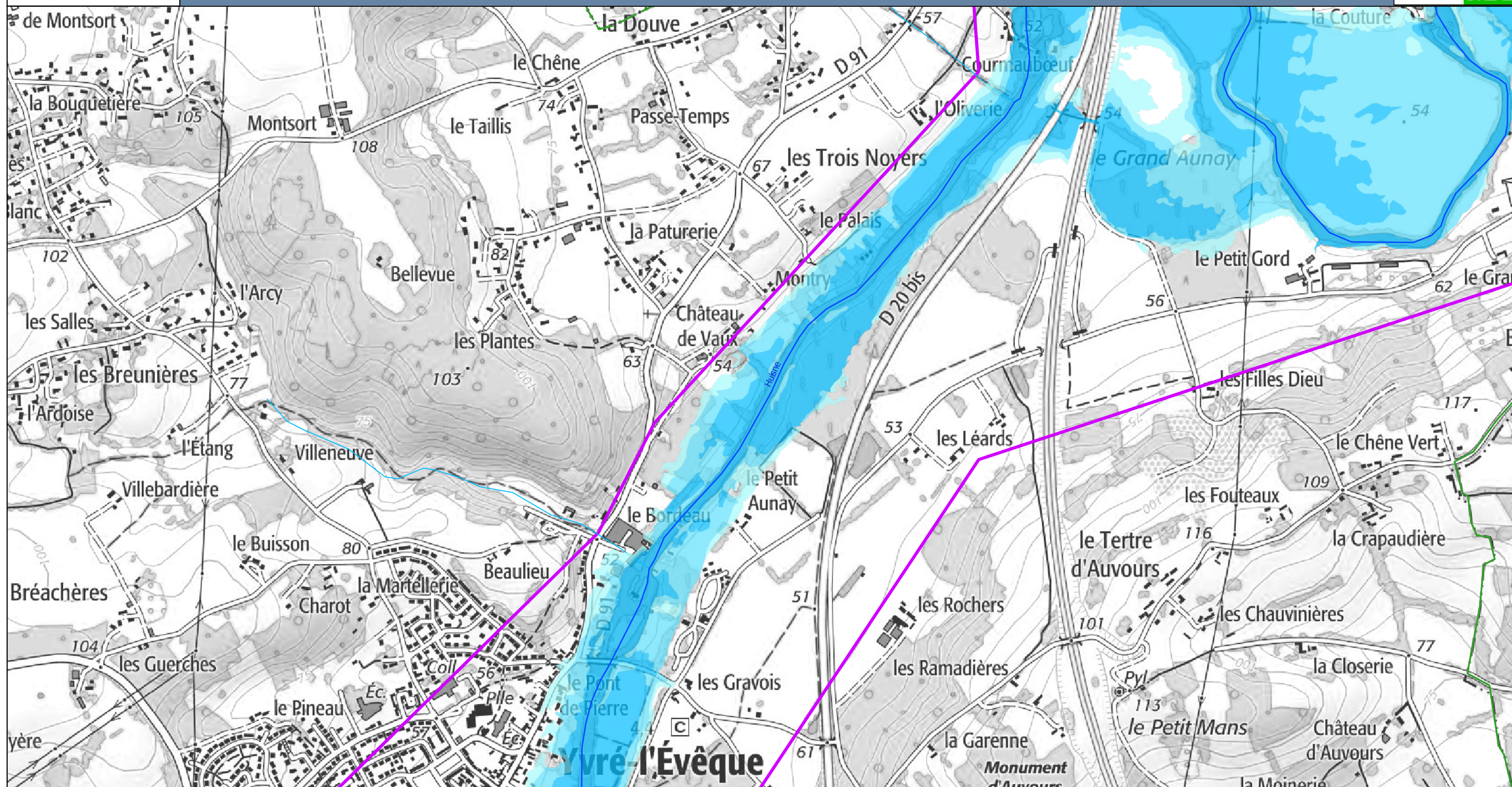
- Légende**
- Classes de hauteurs d'eau
 - 0 à 0,50 m
 - 0,50 à 1 m
 - supérieur à 1 m
 - Endiguement
 - rivières
 - Zone protégée par une digue
 - Zone d'étude
 - Limites communales
 - Station

Cette carte représente les zones inondées par débordement de l'Huisne, pour une hauteur de 2,60m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Station de vigilance de le MANS-PONTLIEUE : 2,60 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	— Limites communales

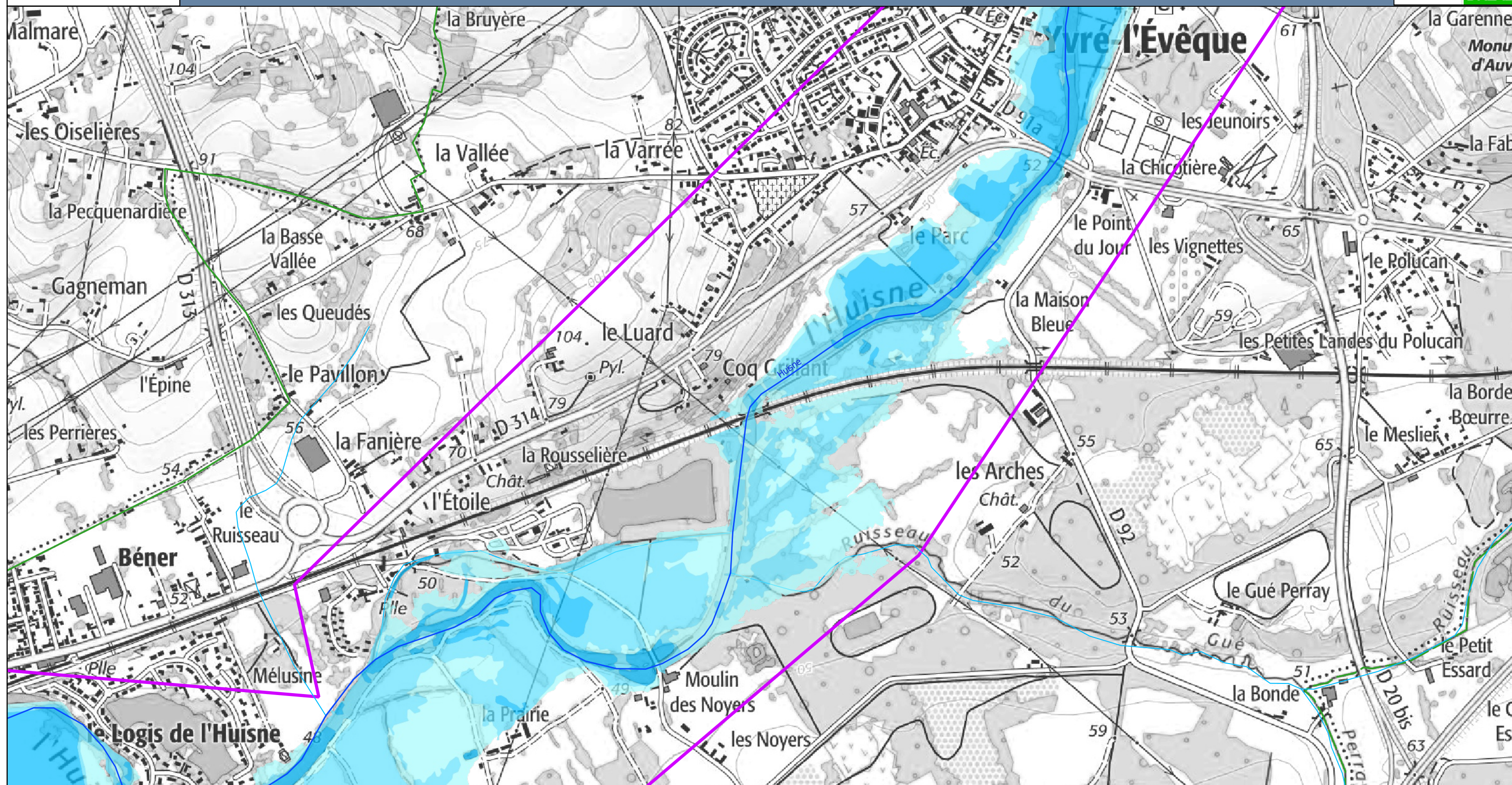
Cette carte représente les zones inondées par débordement de l'Huisne, pour une hauteur de 2,60m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAC. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Station de vigilance de le MANS-PONTLIEUE : 2,60 m

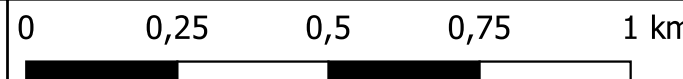


Légende

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	— Limites communales

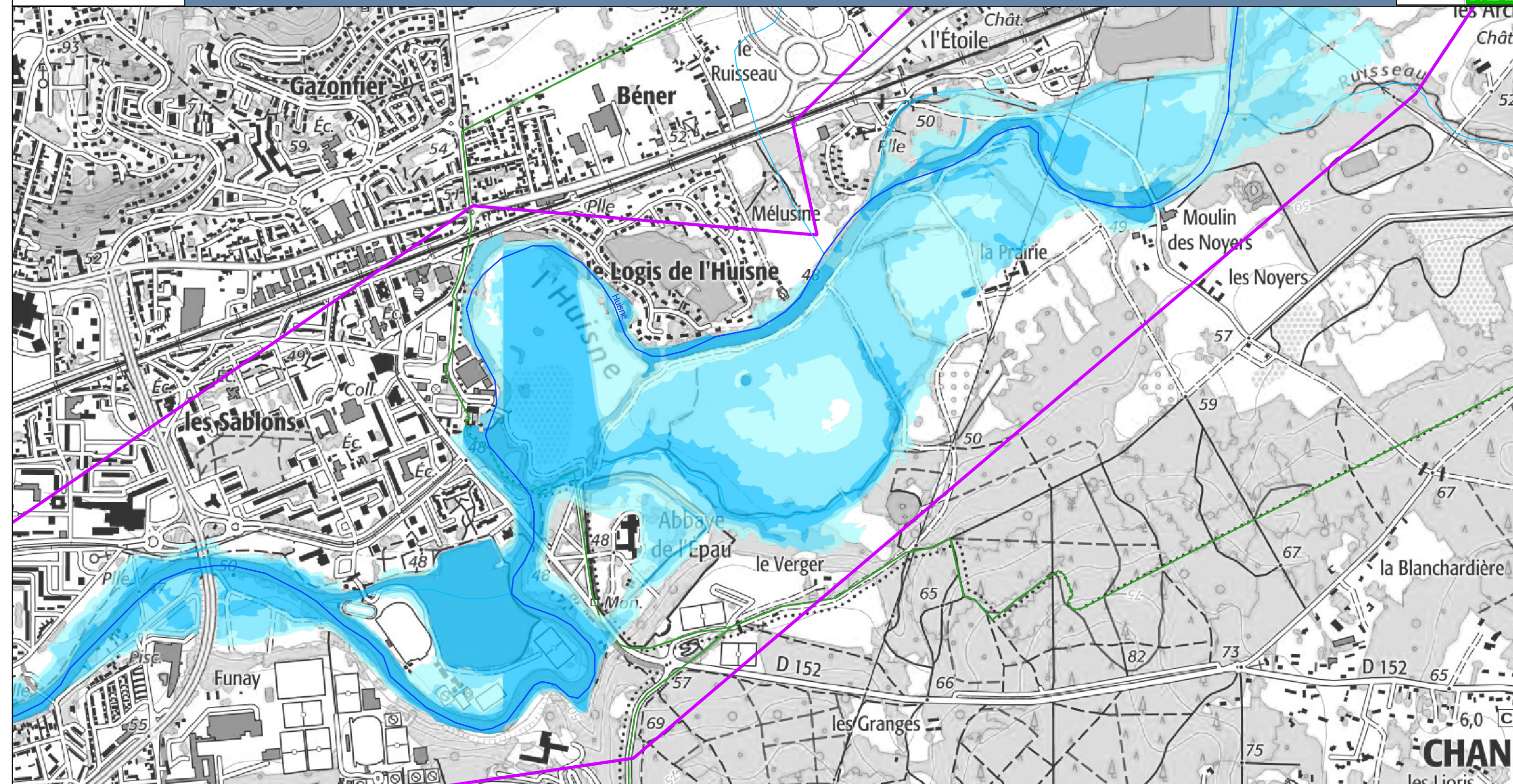
Cette carte représente les zones inondées par débordement de l'Huisne, pour une hauteur de 2,60m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	— Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de l'Huisne, pour une hauteur de 2,60m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAC. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

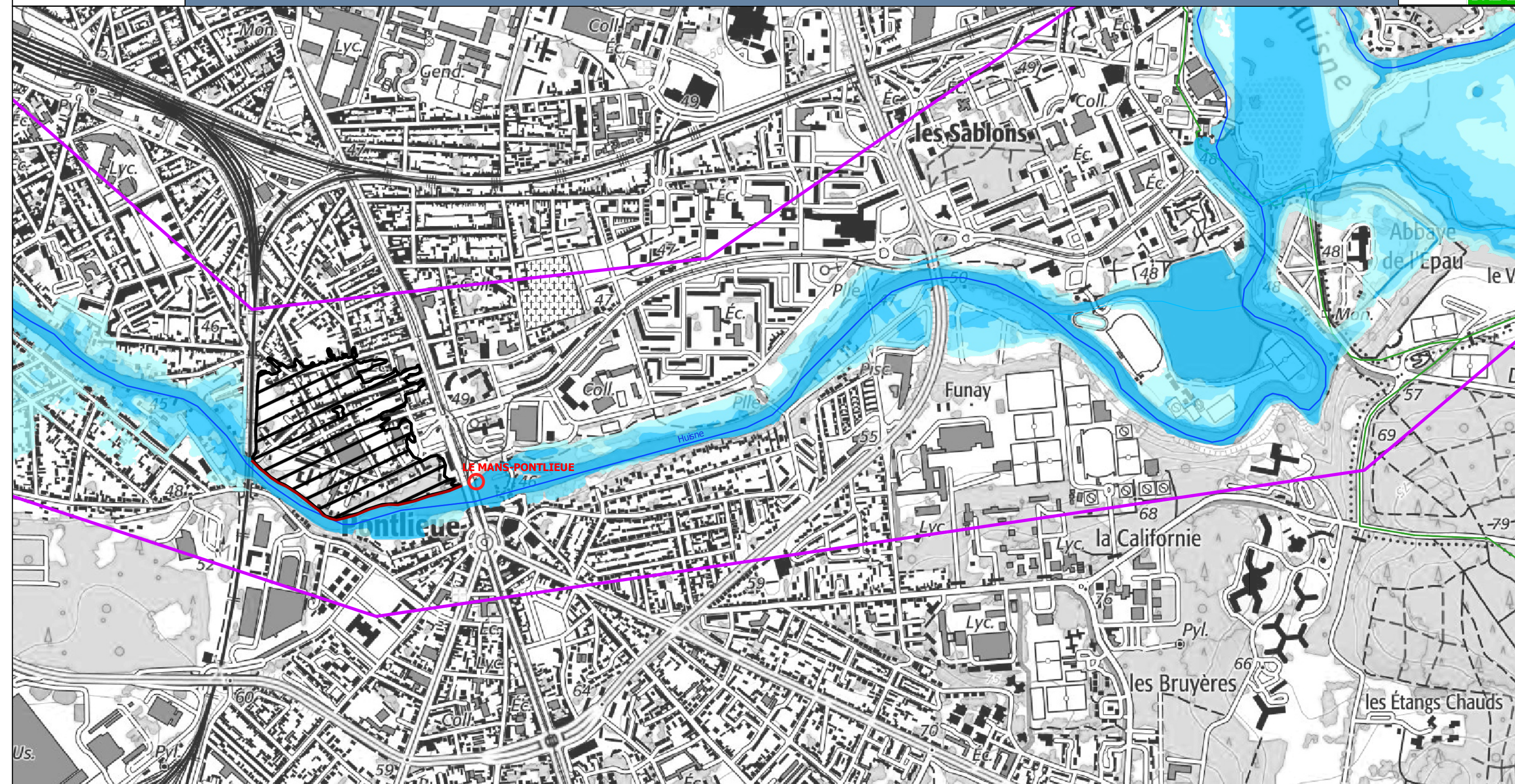
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

0 0,25 0,5 0,75 1 km



VIGICRUES

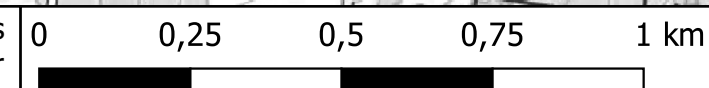
**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	— Zone d'étude
○ Station	— Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de l'Huisne, pour une hauteur de 2,60m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAC. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond




**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	— Endiguement
0 à 0,50 m	— rivières
0,50 à 1 m	▨ Zone protégée par une digue
supérieur à 1 m	▭ Zone d'étude
○ Station	▭ Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de l'Huisne, pour une hauteur de 2,60m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

0 0,25 0,5 0,75 1 km